

REDACTION :

BOURNAIS, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)

Siège administratif

Rue Nationale, 61, à Lille

PAIX des ABONNEMENTS

BOURNAIS - L'UNION

Trois mois, 4 fr. 50. - Un an, 10 fr.

Nord et départements limitrophes

Trois mois, 6 francs. - Un an, 10 francs.

LE BOURNAIS

Journal Républicain Quotidien

PAIX des ABONNEMENTS

ANNONCES : 0 fr. 20 la ligne

RECLAMES : 0 fr. 50

FAITS DIVERS : 0 fr. 75

LOCALES : 4 fr. 00

Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal, à Paris, à l'Agence Havas place de la Bourse, 10.

Le Téléphone

ELECTION LEGISLATIVE

du 11 janvier 1903

Première Circonscription de Béthune

CANDIDAT REPUBLICAIN

Docteur DELELIS

Maire de Lillers, Conseiller général



Docteur DELELIS

Maire de Lillers, Conseiller général

nos Dépêches

Par fil télégraphique et téléphonique

Conseil des Ministres

Paris, 6 janvier. - Le Conseil des ministres

se réunit ce matin à 10 heures à l'Élysée

présidé par M. Combes. Les ministres

présents sont : Combes, président ; Isaac,

secrétaire ; Bruni, questeur ;

En 1900, après une crise intérieure, qui fut

en quelque sorte une conséquence de l'affaire,

elle avait encore quatre-vingt-cinq

inscrits, tandis qu'il n'y en avait que vingt-cinq

tomber à vingt-cinq. L'émotion diplomatique

critiques s'affirmèrent de plus en plus.

Le nouveau Sénat combatta le cabinet Bourgeois,

soutena le cabinet Méline, vota la loi de dessaisissement

proposé par Charles Duval ; mais ensuite ses

volontés se sont effimées, les nouvelles

recrues ont consolidé. Constitué en Haute-Cour

de Justice, il a frappé les conspirateurs, il a soutenu

les ministères Waldeck-Rousseau et Combes. C'est

véritablement le Nouveau Sénat, celui que les

élections du 4 janvier ont encore fortifié.

Quelques temps avant son entrée dans la

Haute Assemblée, à la fin de 1890, l'Assemblée

publie dans une revue une étude en trois

parties sur la politique sénatoriale.

La conclusion de cette étude était

celle-ci :

« La majorité du Sénat résout la question

de la loi constitutionnelle et ne veut pas

en entendre parler ; si elle ne veut pas

davantage de modification à la loi électo-

rale sénatoriale, elle renouera deux

fois de donner satisfaction aux intérêts

de la démocratie française, elle com-

promettra l'instauration d'une Chambre

haute et l'aveur des institutions républi-

caines.

Mais il est un troisième moyen pour le

Sénat de concilier définitivement l'opinion

publique, d'écrire les conflits, les

difficultés, c'est de se rapprocher du

suffrage universel en comprenant ses

aspirations, et en donnant satisfaction à

ses vœux, stabilisant les institutions ; progrès

dans les lois.

« Si le Sénat veut, il marchera du même

pas que la Chambre des députés s'il ne

précède pas, dans les voies nouvelles que

l'en a fait partir dès janvier 1891, nommé

en même temps que Anlet-Nogues, Bouilliez

et Camasseau, du Pas-de-Calais ; Jean Dupuy,

Hautes-Pyrénées ; Lepoche, de la Sarthe ; Ranc et

Alexandre Lefebvre, de la Seine ; Rigismann,

de Seine-et-Marne ; de la Roche, de l'Empire ;

Garonne ; Thévoz, Cantons de la Vienne ;

Brunot et Jules Ferry, des Vosges, etc.

Le nouveau Sénat a subi plusieurs

crises. Devenu populaire auprès des républicains

après la condamnation du général Boulanger, il n'était

cependant pas encore suffisamment dans le

courant démocratique.

Une crise des plus graves fut celle qui

fut déterminée par la lassitude et les regrets

témoignés par un certain nombre de

hommes qui avaient contribué à fonder la

République. L'évolution morale et politique

de Challe-Lacour fut de nature à surprendre et à

déconcerter. Il fit à la tribune du Sénat un

mémorable discours se terminant par cette

invocation : faisons notre devoir et laissons

aux Dieux, et qui était véritablement une

sorte de *ma coup de*. Il est vrai qu'il

frappait beaucoup moins sur sa propre

poitrine que sur la dos de la plupart de ses

conditionnels politiques. Ce mouvement

politique de Challe-Lacour fut de nature à

surprendre et à déconcerter. Il fit à la

tribune du Sénat un mémorable discours

se terminant par cette invocation : faisons

notre devoir et laissons aux Dieux, et qui

AVOCATS ET PRÉSIDENT

Les troubles de Marguerite - Con-

flit entre la Cour et les avocats. -

Ceux-ci quittent leurs bancs

Monpellier, 6 janvier. - Hier, M. Lalmail,

défenseur de Yacoub, avait déposé une

conclusion tendant à ce que l'arrêt de

Chambre de la Cour de Montpellier du

24 avril 1901, fut versé au débat, tous les

défenseurs ayant été préalablement

convoqués au cours de la séance. Les

conclusions de M. Lalmail, administrateur

de la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

la Cour par ses deux collègues, M. de

LA MORT DE M. SAGASTA

Madrid, 6 janvier. - On dit que le corps

de M. Sagasta sera exposé dans le salon

de la Chambre des députés.

On croit qu'il sera embaumé dans le

Parloir d'Albino, retiré aux colonies.

M. Sagasta n'a pas fait de testament.

Le bruit court que le roi visitera la

chapelle ardente qui sera installée à la

Chambre des députés.

La presse parle des articles nécrologiques

qui ont été publiés dans les journaux.

Le bruit court que le roi visitera la

chapelle ardente qui sera installée à la

Chambre des députés.

On croit qu'il sera embaumé dans le

Parloir d'Albino, retiré aux colonies.

M. Sagasta n'a pas fait de testament.

Le bruit court que le roi visitera la

chapelle ardente qui sera installée à la

Chambre des députés.

On croit qu'il sera embaumé dans le

Parloir d'Albino, retiré aux colonies.

M. Sagasta n'a pas fait de testament.

Le bruit court que le roi visitera la

chapelle ardente qui sera installée à la